



# Année Scolaire 2019/2020

## Inscription au Restaurant Scolaire (Maternelle / Primaire)

**A rendre à la Mairie avant le 14 JUILLET 2019**

Nom et prénom du responsable légal 1 :
Nom et prénom du responsable légal 2 :
Adresse 1 :
Adresse 2 :
Courriel :
Je refuse l'intégration de cet email aux listes de diffusion, cochez la case <input type="checkbox"/>

L'inscription au restaurant scolaire implique l'adhésion au règlement
Tél. Domicile :
Tél. Bureau :
Tél. Portable mère
Tél. Portable père

Repas sans porc : cocher la case :

Cochez le(s) jour(s) désiré(s)

Noms	Prénom	classes	PAI*	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

<p><u>Restaurant scolaire</u></p> <p>Inscription 4 jours / semaine Inscription 1, 2 ou 3 jours / semaine</p> <p>➤ Paiement mensuel à envoyer au Trésor Public ➤ 1 feuille d'inscription par FAMILLE</p>
---

<p style="text-align: center;"><u>ATTENTION</u></p> <p>➤ le règlement est lu et conservé ➤ lire la charte avec vos enfants ➤ lecture texte au verso sur la protection des données</p> <p>Signature :</p>
--

Prix restaurant scolaire 2019/2020 : 3,97 €. Ce prix est susceptible d'une hausse par délibération du conseil municipal.

\* Protocole d'Accueil Individualisé

*Les données renseignées dans le présent formulaire sont destinées à un traitement informatisé par la mairie de Bullion.*

*Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire, notamment pour le respect de nos obligations légales vis-à-vis de nos partenaires institutionnels tels que la DDCS, l'Inspecteur d'Académie, la DGFIP... et pour le bon fonctionnement de nos services publics municipaux (écoles, cantine, centre de loisirs).*

*Les données sont conservées pendant la durée d'inscription de l'enfant à ces services publics.*

*L'accès aux données personnelles est strictement limité au personnel administratif de la mairie de Bullion.*

*En aucun cas elles ne sont transmises à une structure privée à vocation commerciale.*

*Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités relatives aux écoles, cantine, centre de loisirs, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre du présent formulaire.*

*Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au secrétariat de la mairie.*